



Lycée.

Contre la fermeture d'une classe, député et maires écrivent à l'Académie

Il y a quelques semaines, la manifestation avait rassemblé plus de 200 personnes devant le lycée André-Malraux contre la fermeture d'une classe de seconde à la rentrée prochaine. Professeurs, parents et élèves avaient aussi dit leurs inquiétudes quant au maintien de plusieurs options dans l'offre d'enseignements.

Philippe Brun, député Nupes-PS, Odile Hantz, maire de Gaillon, et Philippe Collas, maire du Val d'Hazey, ont cosigné une lettre envoyée à la directrice des services départementaux de l'Éducation nationale, Françoise Moncada, afin de l'alerter sur la situation qui touche l'établissement où 563 lycéens et 34 étudiants suivent les cours quotidiennement.

"Diminution conjoncturelle"

"La diminution conjoncturelle des effectifs - quinze élèves en moins pour l'année 2023 - ne doit pas être vue comme un prétexte à fermer une classe mais comme une occasion donnée aux élèves d'étudier dans de meilleures conditions. Si cette classe venait à fermer, les autres classes de seconde seraient contraintes d'accueillir plus de trente élèves chacune", écrivent les élus.

Et de poursuivre : **"Or comment apprend-on une langue vivante à raison de deux heures par semaine lorsqu'on est 31 élèves dans une salle de classe ? Il a été démontré que les classes à effectif réduit permettent un meilleur accompagnement de chaque élève par l'enseignant, créent un climat favorable à la prise de parole de l'élève et à l'approfondissement des apprentissages."**

"Décision dangereuse"

Pour le député de la 4e circonscription et les deux maires, la fermeture d'une classe de seconde à la rentrée 2023 est **"d'autant plus dangereuse que notre territoire gagne des habitants chaque année". "Ainsi la baisse d'effectifs pour l'année 2023-**

2024 est sans doute exceptionnelle ; à moyen terme, supprimer la classe de seconde mettrait en péril l'organisation du lycée. Notre territoire jouit en effet de la plus grande dynamique démographique du département qu'il convient d'accompagner avec des moyens suffisants accordés à l'enseignement."

Selon eux, **"cette décision menace également les options de langues anciennes, d'italien et d'histoire des arts qui assurent au lycée André-Malraux une offre d'enseignements attractive. Ces options constituent la garantie d'ouverture culturelle pour une population que la situation géographique isole des lieux de culture"**.

"Nécessité d'un enseignement de qualité"

Avant de citer l'ancien ministre de la Culture et écrivain, André Malraux, dont le nom a été donné au lycée de Gaillon : **"La culture ne s'hérite pas, elle se conquiert"**.

Philippe Brun, Odile Hantz et Philippe Collas concluent : **"Il nous est permis d'espérer que le jour n'est pas loin où le service public cessera de reculer dans notre département. C'est au nom de la nécessité d'un enseignement de qualité que nous vous demandons de nous aider à préserver le lycée André-Malraux"**.

Les élus, à l'instar des parents, des enseignants et des élèves du lycée restent dans l'attente d'une réponse de la direction académique en espérant être entendus.



Après la manifestation au lycée de Gaillon, début février, député et maires ont adressé une lettre à l'Académie. Archives